marches-securises.fr PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du Tramway
2 avenue Henri Sappia
06100 Nice

AVIS DE MARCHÉ

FOURNITURES

Avis annonçant la publication d'un avis de préinformation ou d'un avis périodique indicatif sur un profil d'acheteur

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Régie Ligne d'Azur (06).
Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre: FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SYSTEMES DE VIDEO-SURVEILLANCE ET DE RETRO-VISION POUR LE TRAMWAY DE LA REGIE LIGNE D'AZUR.
Description: FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SYSTEMES DE VIDEO-SURVEILLANCE ET DE RETRO-VISION POUR LE TRAMWAY DE LA REGIE LIGNE D'AZUR
Type de Procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation.
Procédure accélérée: NON.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: fournitures.
Nature supplémentaire du marché: services.
Nomenclature principale (cpv): 35125300.

2.1.2 Lieu d'exécution

Code NUTS: FRL03.
Pays: FRANCE.
Informations complémentaires de la procédure : La Régie ligne d'azur agit en tant qu'entité adjudicatrice. Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes (articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13, R.2162-14 du Code de la Commande Publique) passé selon la procédure avec négociation (articles R.2124-4, R.2161-21 à R 2161-23 du Code de la Commande Publique). Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 4 reconductions tacites sans que la durée totale n'excède 5 ans. montant minimum annuel : sans. montant maximum annuel : 750 000€.

2.1.3 Valeur

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires de la procédure: La Régie ligne d'azur agit en tant qu'entité adjudicatrice. Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes (articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13, R.2162-14 du Code de la Commande Publique) passé selon la procédure avec négociation (articles R.2124-4, R.2161-21 à R 2161-23 du Code de la Commande Publique). Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 4 reconductions tacites sans que la durée totale n'excède 5 ans. montant minimum annuel : sans. montant maximum annuel : 750 000€.
Base juridique : Directive 2014/25/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : .
Nombre maximum de lots pour lesquels des marchés peuvent être attribués à un soumissionnaire : 1.

2.1.6 Motifs d'exclusion

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: 24102.
Titre: FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SYSTEMES DE VIDEO-SURVEILLANCE ET DE RETRO-VISION POUR LE TRAMWAY DE LA REGIE LIGNE D'AZUR.
Description: Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et maintenance de systèmes de vidéo-surveillance et de rétro-vision pour le tramway de la Régie Ligne d'Azur.

5.1.1 Objectif:

Type de marché: fournitures.
Type de marché additionnel: services.
Classification CPV: 35125300.

5.1.2 Lieu d'exécution:

5.1.3 Durée estimée:

5.1.4 Renouvellement:

Nombre maximal de renouvellements: 4.
Description: Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 4 reconductions tacites sans que la durée totale n'excède 5 ans..

5.1.5 Valeur

5.1.6 Information General

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Les critères de sélection

Type : Capacité économique et financière.
Description : Tel que renseigné dans les documents de la consultation.

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : tel que renseigné dans les documents de la consultation. Critère prix : 50 points; Délai : 20 points; Garantie : 20 points; Environnement : 10 points.

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.
Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 13/05/2024 à 16:00.
Soumission électronique : Requise
Adresse pour la soumission : https://www.marches-securises.fr.
Catalogue électronique : Autorisée
Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.
Soumission électronique : Non autorisée
Description de la garantie financière : Tel que renseigné dans les documents de la consultation.
Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Tel que renseignés dans les documents de la consultation.
Facturation électronique : Autorisée
Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Le marché sera conclu avec un opérateur économique individuel ou un groupement d'opérateurs économiques. L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement d'entreprises. En cas de groupement, la forme souhaitée par la Régie Ligne d'Azur est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur en application de l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique. En cas de désignation d'un mandataire du groupement, celui-ci devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres. Il représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la Régie et coordonne leurs prestations. Il est interdit aux candidats de se présenter en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. En application de l'article R.2142-3 du Code de la Commande Publique, le candidat, désigné comme mandataire, indique l'ensemble des membres du groupement dans le formulaire DC1. Chaque membre du groupement devra fournir un formulaire DC2 et produira les mêmes documents exigés au stade de la candidature (voir RC), pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières..
Arrangements financiers : tel que renseignés dans les documents de la consultation.

5.1.15 Techniques

Aucun
Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges en matière de marchés publics
Organisation chargée des procédures de recours : TA de Nice

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : Régie Ligne d'Azur (06)
Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : Régie Ligne d'Azur (06)
Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : Régie Ligne d'Azur (06)
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie Ligne d'Azur (06)
Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie Ligne d'Azur (06)
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : TA de Nice
Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie Ligne d'Azur (06)
Organisation qui traite les offres : Régie Ligne d'Azur (06)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Régie Ligne d'Azur (06).
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 79403021300019.
Département : commande publique.
Adresse postale : RLA - Centre Opérationnel du Tramway 2 avenue Henri Sappia.
Adresse postale : RLA - Centre Opérationnel du Tramway 2 avenue Henri Sappia.
Ville : Nice.
Code postal : 06100.
Pays : FRANCE.
Point de contact: commande publique.
Adresse électronique: marches@lignesdazur.fr.
Téléphone: +33 493165252.
Télécopieur: +33 493887214.
Adresse internet: https://www.lignesdazur.com.
Profil de l'acheteur: https://www.marches-securises.fr.

8.2 ORG-0004

Nom officiel : TA de Nice.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : TA.
Département : TA.
Ville : Nice.
Code postal : 06050.
Pays : FRANCE.
Point de contact: TA.
Adresse électronique: marches@lignesdazur.fr.
Téléphone: +33 489978600.
Adresse internet: https://www.lignesdazur.com.

8.3 ORG-0005

Nom officiel : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges en matière de marchés publics.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17130000700019.
Département : CCIRA.
Ville : Marseille cedex 06.
Code postal : 13282.
Pays : FRANCE.
Point de contact: CCIRA.
Adresse électronique: catherine.pietri@paca.gouv.fr.
Téléphone: +33 484354554.
Adresse internet: https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-differends..

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :d20442dd-46f8-4a26-950c-5d35ce657c1e
Type de formulaire: Mise en concurrence.
Type d'avis : Avis de marché – directive sectorielle, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis: 24/04/23 à 11:21.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.